

# COMMUNIQUE de PRESSE

## CFDT-CFTC-UNSA-FGAAC

Les Fédérations de cheminots, **CFDT-CFTC-UNSA-FGAAC** ont été reçues ce jour à 14h 00 au siège de la SNCF dans le cadre de leur Démarche de Concertation Immédiate déposée le 30 mai 2008.

Les Fédérations **CFDT-CFTC-UNSA-FGAAC** ont réaffirmé à la direction de l'entreprise leur attente forte en matière de dialogue social.

Pour les Fédérations **CFDT-CFTC-UNSA-FGAAC** l'annulation de la table ronde du 29 mai n'a pas permis la négociation.

En lieu et place, la lettre envoyée par le Président PEPY à chaque fédération a laissé peser trop d'incertitudes sur le maintien en l'état de la réglementation du travail, sur les parcours professionnels des agents et sur l'unicité des filières métiers.

Les Fédérations **CFDT-CFTC-UNSA-FGAAC** ont exigé en séance des garanties fortes de la part de l'entreprise susceptibles de lever ces incertitudes.

De plus, les organisations syndicales engagées dans cette DCI ont réaffirmé leur volonté d'obtenir des mesures significatives concernant la revalorisation du pouvoir d'achat des cheminots.

A l'issue de cette séance de négociation, la direction de la SNCF a consenti de garantir les points suivants :

1) Eclaircissements sur le courrier du Président :

Le RH077, sur la réglementation du temps de travail, reste en l'état actuel. Toute nouvelle proposition qui pourrait être faite ne le sera pas sans concertation avec les OS.

2) Garanties sur les Parcours professionnels, contrat de travail, passerelles :

Garanties de passerelles par contrat entre activités, pour les conducteurs, l'encadrement et les sédentaires.

Un comité de suivi paritaire sera mis en place pour la mise en œuvre de l'intégration industrielle. Il traitera des évolutions du FRET et des garanties pour les personnels

3) Pouvoir d'achat :

L'augmentation générale des salaires de 0,4% devant intervenir au 1<sup>er</sup> juillet est avancée au 1<sup>er</sup> mai 2008.

Il est décidé d'une réunion devant traiter d'une mesure salariale complémentaire au plus tard le mercredi 04 juin, avec les OS présentes à cette demande de concertation immédiate.

Paris le 02 juin 2008, 20 heures.